

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2005-0735/PR/MEFPCP Portant transfert des Titres Fonciers au profit du Port de Djibouti.

n° 2005-0735/PR/MEFPCP

MinistèreMinistère de l'Économie, des Finances et de la Planification,
chargé de la Privatisation**Date de publication**

13 novembre 2005

Numéro JO

n° 21 du 15/11/2005

Date du numéro

15 novembre 2005

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU Le décret n°2005-0067/PREdu 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre

VU Le décret n°2005-0069 du 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement

VU La loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du domaine privé de l'État

SUR Le rapport du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Planification chargé de la Privatisation

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 novembre 2005.

Article 1er

Il est fait transfert au Port de Djibouti des trois Titres Fonciers ci-dessous énumérés : 1) Titre Foncier n°409 d'une superficie de 5145 m²sis à l'entrée du Port, appartenant au Ministère des Finances. 2) Titre Foncier n°597 d'une superficie de 3375 m²sis au Marabout, Avenue du Héron. 3) Titre Foncier n°598 d'une superficie de 2048 m²sis au Marabout, Avenue de la Messagerie Maritime, tous deux souscrits au Livre Foncier au nom du Ministère de l'Équipement et des Transports.

Article 2

Ces transferts sont destinés à renforcer les activités portuaires ainsi que l'autonomie du Port de Djibouti.

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH